



APPEL A CANDIDATURES N° 000826/Adm 2/a /AAC/NASLA/DGA/DF/CFI DU 15 AVR 2026

Pour le recrutement des Enseignants vacataires de la formation initiale à la National School of Local Administration (NASLA) de Buea.

Le Directeur Général de la National School of Local Administration (NASLA) lance un appel à candidatures en vue du recrutement des Enseignants vacataires pour le compte de la troisième promotion de la formation initiale, période 2026-2028.

### 1. POSTES A POURVOIR

Les postes ouverts des enseignements sont énumérés en annexe du présent Appel à Candidatures. Conformément à la maquette pédagogique de la troisième promotion, les besoins portent sur les sept (07) spécialités suivantes :

- Finances publiques locales (FPL) ;
- Vérification de l'action publique (VAP) ;
- Affaires juridiques des CTD (AJ) ;
- Communication, coopération et partenariats des CTD (CCP) ;
- Urbanisme et aménagement (UA) ;
- Développement territorial (DT) ;
- Voirie et réseaux divers (VRD).

### 2. CONDITIONS

Peuvent faire acte de candidature, les hauts fonctionnaires et cadres contractuels de l'Etat et des Collectivités Territoriales Décentralisées, les Enseignants de l'enseignement supérieur public ou privé, ou toute personne ayant l'expérience ou les qualifications requises.

### 3. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- une (01) demande timbrée, adressée au Directeur Général de la NASLA et mentionnant, entre autres, les noms et prénoms, les contacts (numéro de téléphone WhatsApp et adresse électronique valide), le lieu de résidence et l'intitulé précis de l'unité d'enseignement (UE) et la spécialité sollicité(e)s ;
- Un reçu de paiement d'un montant de 2 000 francs, délivré par l'Agent Comptable de la NASLA, correspondant aux frais d'étude du dossier.
- une (01) lettre de motivation de deux (02) pages au maximum, mettant en lumière l'adéquation entre le parcours du candidat et le contenu de l'UE postulée ;
- une (01) copie certifiée conforme du diplôme académique et/ou professionnel le plus élevé ;
- un (01) curriculum vitae renseigné suivant le modèle disponible sur le site [www.nasla.cm](http://www.nasla.cm);
- un bulletin n° 3 du casier judiciaire, délivré par les autorités judiciaires compétentes datant de trois (03) mois à la date de dépôt du dossier ;

- un syllabus de l'unité d'enseignement (UE) sollicitée, renseigné suivant le modèle disponible sur le site [www.nasla.cm](http://www.nasla.cm). Ce syllabus devra impérativement détailler le contenu sur la base des éléments de contenu fournis dans la maquette pédagogique de la troisième promotion ;
- une attestation ou tout document probant justifiant l'expérience professionnelle dans la matière d'enseignement sollicitée, avec une mention particulière pour l'expérience dans les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ou en lien avec elles ;
- une (01) photocopie de la carte d'invalidité pour les personnes en situation d'handicap.

#### 4. DATE LIMITE ET MODALITE DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

La date limite de recevabilité des dossiers est fixée au jeudi 21 mai 2026 à minuit.

Les dossiers doivent être déposés au campus de la NASLA à Buea ou en ligne, à l'adresse électronique [cfi@nasla.cm](mailto:cfi@nasla.cm)

#### 5. INTERVIEW

Les personnes sélectionnées pourraient être invitées à passer un entretien en ligne ou en présentiel à leurs frais, suivant les modalités fixées par la NASLA. Cet entretien pourra porter sur la méthodologie pédagogique, la maîtrise des contenus de l'UE et l'articulation de celle-ci avec les objectifs de la spécialité.

#### N.B. :

- La NASLA se réserve le droit de procéder par tout moyen jugé nécessaire, à la vérification de l'authenticité des informations fournies par les candidats ;
- Les candidatures féminines et des personnes en situation d'handicap sont vivement encouragées;
- Les dossiers à déposer en ligne, doivent être scannés et envoyés à l'adresse e-mail susmentionné, en un seul fichier PDF, suivant la chronologie des pièces de dossier de candidature ;
- Chaque unité d'enseignement sollicitée doit faire l'objet d'un dossier distinct ;
- Les personnes déjà sélectionnées lors des années antérieures sont invitées à postuler à nouveau ;
- Aucun dossier incomplet ne sera considéré./-

Buea, le **15 AVR 2026**

LE DIRECTEUR GENERAL



*Fanyitiku E. Bayex*  
Administrateur Civil Principal